

Ref : CA2015/154

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2015

DELIBERATION RELATIVE A LA POLITIQUE D'AMORTISSEMENT

Le 12 mars 2015, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

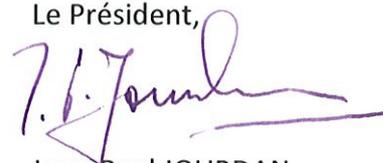
➔ a adopté plusieurs amendements à la politique d'amortissement portant sur les points suivants :

- Mise en place d'un seuil de 800 € HT pour l'outillage
- Mise en place d'un seuil de 500 € HT pour les achats de téléphone portable
- Exclusion des achats de chaise des biens immobilisables
- Réduction de 6 à 5 ans des règles d'amortissement des matériels divers dont vidéoprojecteurs et des tableaux blancs interactifs

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 12 mars 2015

Nombre de membres présents	13
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	17
Nombre de votes pour	17
Nombre de votes contre	0

Le Président,



Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – DAF – Agence comptable